



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0369

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0369**

commission principale : développement économique

objet : **Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La M@ison de Grigny est une association de type loi 1901 créée en 2002 et portant un projet ancré dans une démarche d'éducation populaire et d'insertion, dont l'objectif principal est de sensibiliser les personnes aux usages de l'internet et du multimédia.

Elle devient en 2010 pôle ressources sur les usages citoyens du numérique pour la Communauté urbaine de Lyon.

Le pôle ressources s'adresse et/ou s'appuie sur :

- les établissements publics numériques (EPN),
- les équipes de la politique de la ville,
- les acteurs du développement social local,
- les institutions publiques, organismes et associations investies dans le développement des usages citoyens qu'ils soient numériques ou non.

Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble des 59 communes de la Communauté urbaine.

La M@ison de Grigny a pour objectif de rétablir un lien social notamment dans les territoires en CUCS en favorisant un programme de sensibilisation aux usages de l'internet et du multimédia au profit des populations qui en sont les plus exclues.

Les actions conduites par la M@ison de Grigny, dans sa fonction de pôle ressources, répondent au volet "usages" de la mission numérique de la Communauté urbaine et aux actions d'insertion par l'économie contenues dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération.

a) - Bilan 2013

La M@ison de Grigny, "Pôle ressources sur les usages de l'internet et du multimédia", a mis à disposition des acteurs du domaine, des ressources en ligne, de la veille de projets, des logiciels libres et de l'information. Elle propose également une formation d'animateurs aux usages des technologies de l'information et de communications (TIC) et propose de l'accompagnement de projet. Elle est intervenue sur plusieurs sites de l'agglomération pour des interventions à la journée :

- Vénissieux : accès de tous (volet éducation), rencontre et échanges avec les équipes politique de la ville,
- Vaulx en Velin : sur le thème de la parentalité, intervention au centre social Vaulx Sud (15 participants),
- Pierre-Bénite : sensibilisation sur les effets des écrans pour la santé (40 participants),

- Givors : sur le thème de la parentalité, soirée de prévention organisée au collège de Bans à Givors (35 participants).

En 2013, ce sont également 3 sites en CUCS de l'agglomération qui ont bénéficié de l'accompagnement de la M@ison :

- *Saint Fons autour de l'axe citoyenneté*

Le projet avait pour objectif d'aborder la dématérialisation des actes et des procédures à partir de trois axes de travail : l'emploi, la gestion de la vie quotidienne, l'e-administration.

Le travail a été réalisé à partir des pratiques des acteurs locaux et a permis de travailler en groupes à l'appropriation et au partage d'une culture commune nécessaire entre les acteurs pour poser les bases des actions à construire. Au total, 35 professionnels se sont mobilisés pour participer à 6 séances de travail.

- *Neuville sur Saône : accompagner l'Etablissement public numérique à se positionner comme ressource du territoire*

. Travail en cours avec les équipes et les élus de l'association pour refonder le projet et son fonctionnement à partir des besoins du territoire.

- *Grigny sur le thème de la culture comme mode d'expression*

. Mise en place d'un partenariat avec Vedata permettant la création d'un espace web partagé (<http://vedutagrigny.fr>) outil d'animation et de suivi du projet, outil d'expression sur l'art contemporain. Mise en ligne en avril 2013, cette plateforme intègre des outils variés comme une carte mentale, twitter, instagram, etc.

. Plusieurs ateliers ont été également mis en place, notamment : avec les jeunes du quartier du vallon autour d'un atelier minecraft (fabrication de jeux), un atelier français langue étrangère "je raconte mon parcours migratoire".

b) - Objectifs 2014

Les actions de la M@ison de Grigny se concentrent en 2014 autour de 3 axes principaux :

- **Citoyenneté numérique** : compétences de base, les pratiques participatives, etc.,

- **Éducation** : identité numérique et la parentalité à l'heure du numérique,

- **Insertion professionnelle et sociale** : appropriation usages numériques (e-administration, qualification de base, e-commerce, identité numérique).

La M@ison de Grigny poursuit le travail engagé avec les acteurs de Neuville sur Saône permettant la mise en œuvre et le déploiement du projet "Accès de tous" de la municipalité.

Le partenariat avec le centre social des Etats-Unis à Lyon 8° permet d'organiser des ateliers avec des adultes, des adolescents et des enfants pour la réalisation d'un jeu de piste autour de la rue du Professeur Beauvisage dans le 8° arrondissement de Lyon. Ce jeu, qui a mobilisé près d'une quarantaine de personnes, est une manière ludique de découvrir un lieu, ses ressources, son histoire, ses habitants. Il s'agit de réaliser un parcours en élucidant des énigmes. Ce jeu entièrement conçu par des habitants de 2 à 80 ans est accompagné d'une exposition en réalité augmentée qui est en lien avec les différentes stations du parcours.

Des actions de types "café parents" sont organisées sur Givors, ainsi que des ateliers au centre social de Gerland et de Vaulx en Velin. Ils ont rassemblés plus de 60 personnes.

Le 4° trimestre devra permettre l'élaboration d'un cahier des charges sur la base du recensement des établissements publics numériques effectué en 2011-2012. Ce travail sera mené avec le réseau "Educoplab" composé d'une quarantaine de membres de l'éducation nationale, des mouvements pédagogiques et des fédérations d'éducation populaire. Son objectif sera d'identifier le "qui fait quoi", les initiatives numériques et plus largement de recenser les acteurs de l'écosystème du territoire.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la M@ison de Grigny pour son programme d'actions en matière d'alphabétisation numérique pour l'année 2014 (montant identique versé en 2013).

Le budget prévisionnel pour 2014 s'établit comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Achats	66 200 €	Ventes de prestations	61 993 €
Services extérieurs	79 200 €		
Autres services extérieurs	22 850 €	Fonds social européen (FSE)	26 250 €
Charges de personnel	219 300 €	Etat	5 000 €
Charges financières	7 800 €	Région	48 750 €
Dotations	10 000 €	Communes	233 657 €
Charges de gestion courante	22 000 €	Communauté urbaine	50 000 €
		Cotisations	1 700 €
Total	427 350 €	Total	427 350 €

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association M@ison de Grigny dans le cadre du renforcement des actions d'agglomération pour la cohésion numérique et l'insertion par l'économie pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association M@ison de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal -exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.